



Nationalité française par naturalisation

Par **nav33**, le **02/08/2016 à 15:17**

bonjour,nje vis en France depuis 2010 avec titre sejour.je suis cdi depuis 5 ans.je as commets delits 2 fois et reçu prison avec souris 4 mons en october 2012 et 3 moinsen septiembren2014.je as encore droits pour demande nationalite francaise svp?

Par **Visiteur**, le **02/08/2016 à 17:47**

Bonjour,rnEn France depuis 5 ans seulement et déjà condamné...rnN'attendez pas trop de clémence.

Par **amajuris**, le **02/08/2016 à 17:56**

bonjour,rnje rejoins pragma, avec autant de condamnations en si peu de temps, vous risquez un ajournement voir un refus.rnil existe des conditions de moralité et d'absence de condamnations pénales, conditions que vous ne remplissez pas.rnne pas oublier que la naturalisation française n'est pas un droit mais une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si vous remplissez les conditions requises

Par **nav33**, le **02/08/2016 à 18:00**

meric cest gentille.mais apre 5 ans plus casier judiciaire sera enfface ?apre je peux demande

nationality?

Par **amajuris**, le **02/08/2016** à **19:57**

cela dépend de votre comportement durant ces prochaines années et des conditions de naturalisations exigées dans 5 ans qui seront, sans doute, plus exigeantes qu'aujourd'hui.